



## Compte-rendu du CHSCT du 13 octobre 2022

Ce CHSCT, toujours en formule mixte s'est déroulé sans le Médecin de prévention mais nous notons la présence régulière de l'assistante sociale.

L'ISST était aussi au rendez-vous pour nous présenter la nouvelle instance de dialogue social le Comité Social d'Administration (CSA).

### **Présentation ISST: création Comité Social d'Administration (CSA) à compter de janvier 2023**

Le CSA se substitue au comité technique local (CTL) et au CHSCT.

Son périmètre d'intervention est la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Il sera, à compter de janvier 2023, l'unique instance de dialogue social.

Le CSA est composé de deux organes de dialogue, la réunion plénière et la Formation Spécialisée (prérogatives des CHSCT).

Le CSA donnera un avis consultatif et pourra être organisé au minimum 2 fois par an et 1 fois pour la Formation Spécialisée.

Notre représentativité au CSA est dépendante du résultat des élections professionnelles qui auront lieu du 1er au 8 décembre prochain.

Les représentants titulaires de la Formation Spécialisée seront des membres élus du CSA et leurs suppléants pourront être choisis librement par chaque OS.

Il sera toujours possible de faire appel à des experts sur des points à l'ordre du jour.

Le médecin de prévention, l'assistante sociale et l'ISST pourront être conviés mais pas de convocation systématique pour le CSA par contre ils assisteront aux FS.

Un secrétaire de la Formation Spécialisée sera désigné par les OS comme cela est le cas actuellement pour le secrétariat du CHSCT avec une durée à préciser.

Une formation des membres du CSA débutera en mars prochain (2 à 3J pour CSA, 5 J pour FS).

Le règlement intérieur de cette nouvelle instance

n'est pas totalement défini.

La CGT s'interroge sur le maintien du budget dédié actuellement au CHSCT.

L'ISST se veut rassurant il y aura reconduction des crédits en 2023 cependant le budget consacré aux formations proposées dans le cadre des actuels CHSCT sera régionalisé et géré par un secrétaire animateur. Ce même secrétaire animateur, agent du secrétariat général, gèrera aussi le nouveau document qui doit se substituer au DUERP-PAP.

*Maintien du budget pour 2023, d'accord mais rien n'est écrit et que se passera-t-il les années suivantes ?*

*La scission de l'actuel budget en 2 parties gérées par des instances différentes pose question.*

*La partie formation, régionalisée, sera confiée à un secrétaire animateur, agent du Secrétariat Général, l'autre partie sera de la responsabilité de la DISI.*

*Les OS ont demandé une ventilation des différentes dépenses afin de connaître la part des formations dans le budget actuel. Ceci nous permettra d'estimer la répercussion de cette décision sur le financement des actions à venir. Y aura-t-il une fongibilité entre les 2 budgets, nous l'ignorons.*

La CGT s'interroge aussi sur les droits syndicaux octroyés pour préparer et rendre compte de l'activité de ces 2 instances.

La direction explique que pour l'instant il est impossible de répondre, qu'il faut + de visibilité sur le décret, la CGT espère qu'un règlement intérieur intermédiaire nous parviendra d'ici la tenue du premier CSA.

### **Réception d'une fiche réflexe "évacuation incendie en contexte télétravail"**

L'ISST donne quelques précisions sur ce sujet, le 1er agent qui évacue est guide-file et le dernier qui sort serre-file.

Il conseille aux chefs d' ESI d'envisager que le serre-file soit un encadrant.

Les formations guide-file et serre-file ne sont pas obligatoires.

Il précise aussi que les personnes qui se retrouvent en situation d'être guide-file ou serre-file n'ont pas un engagement dans ce rôle, le but étant que l'agent concerné fasse son possible pour mener à bien cette mission d'évacuation.

Des chasubles ou brassards sont à disposition mais la CGT demande que soit indiqué l'endroit où trouver ces équipements.

La direction apportera cette précision dans la note de communication qui sera prochainement diffusée.

### **DUERP-PAP 2021-2022**

Suite à un souci de dysfonctionnement de l'application le document unique n'a pas pu être présenté lors de cette séance. Il le sera lors du CHSCT du 10/11/2022 qui sera le tout dernier avant la mise en place des CSA.

### **Accident de service – maladie professionnelle**

Un nouvel accident de travail depuis septembre à l'éditique de Poitiers.

La CGT interroge la direction sur d'éventuelles mesures pour prévenir tout risque d'accident. Pas nécessaire sur cet accident car c'est en se levant de sa chaise que l'agent s'est fait mal. La direction propose tout de même en prévention la formation gestes et postures et envisage une formation 'réveil musculaire'

La CGT demande s'il est possible de réouvrir un dossier accident si de nouvelles séquelles apparaissent. La direction répond favorablement en indiquant qu'il est alors mentionné guérison avec séquelles.

### **Fiche de signalement**

Néant

### **Examen des registres sécurité et santé au travail – RSST**

Quelques précisions concernant les réponses faites aux agents:

- Volets roulants hors d'usage privant l'équipe SIL de luminosité sur Poitiers.

Les délais d'intervention des dépanneurs sont très longs mais l'intervention devrait se faire la semaine prochaine avec l'utilisation d'une nacelle.

- Fenêtres Toulouse avec ouverture réduite Suite au chantier de rénovation de nouvelles fenêtres oscillo-battantes ont été installées mais elles s'ouvrent moins largement (12cm).

La direction s'est renseignée et avec ce type d'ouvrant en oscillo il n'est pas possible d'ouvrir plus largement du fait du poids de la fenêtre exercé sur le mécanisme. Par contre il est possible d'ouvrir en grand avec une clé confiée aux seuls agents de nettoyage.

Le bâtiment ne fait pas partie des immeubles de grande hauteur, juridiquement il n'est pas interdit d'ouvrir les fenêtres mais la décision de n'utiliser que l'ouverture en oscillo a été prise par la DDFIP suite à un suicide il y a quelques années.

Certaines fenêtres donnant sur le patio pourraient cependant être ouvertes.

L'ISST suggère de permettre l'ouverture en période de grosse chaleur pour éviter une utilisation excessive de la climatisation.

Concernant le renouvellement d'air, la DDFIP indique que nous ne sommes pas au-delà des normes pour un bureau tertiaire.

### **Point de situation sur les aménagements de poste**

6 nouveaux aménagements de poste depuis le dernier CHSCT : au 28/09/2022, le montant engagé pour les aménagements de poste s'élève à 9 480,64 euros. Les contraintes calendaires font qu'il ne sera plus possible de passer d'aménagement de poste d'ici la fin de l'année. Equipement pour 2 collègues malvoyants avec des propositions d'équipement différents selon les ESI, y a-t-il eu une mise en commun des connaissances ?

La direction répond que les pathologies sont différentes et nécessitent des réponses différentes.

Pour Bordeaux le sujet est en cours d’instruction concernant un logiciel adapté et le type de connection VPN15.

A Toulouse l’agent a proposé des lunettes 3D il faut vérifier avec le MDP si cet équipement peut être validé.

### Budget 2022 du CHSCT

Réflexion sur la pertinence des GT préparatoires au CHSCT tels qu’ils sont mis en place actuellement.

Ces réunions informelles ont été impulsées par l’ancien DISI afin d’harmoniser les pratiques et de pouvoir discuter dans chacun des sites des sujets locaux. Bien entendu c’est la réunion plénière qui entérine les décisions de dépenses. La DISI propose de faire évoluer le document concernant la tenue de ces groupes de travail.

- Enveloppe de 7000€ pour achat de 30 fauteuils  
Les fauteuils neufs sont achetés et en cours de livraison aux agents en présentiel.

Les fauteuils remplacés par les neufs sont redéployés vers les télétravailleurs que la direction appelle “réguliers” c’est à dire les télétravailleurs à 3 jours et pas en TT flottants.

La méthode de distribution utilisée est la suivante :

Il y a 150 TT réguliers recensés au 01/01/2023, 30 télétravailleurs représentent 20% de l’effectif concerné, la direction applique ce ratio de 20 % dans chacun des ESI ce qui donne :

ESI	Nombre de TT réguliers sur l’ESI	20% des TT réguliers	Nombre de fauteuils distribués
ESI31	30	6	6
ESI33	62	12,4	12
ESI86	35	7	7
ESI87	23	4,6	5

- L’achat du retourneur pour l’éditique est financé par la centrale pour tous les centres, livraison dans 30 semaines.

L’enveloppe de 5196€ est donc réinjectée dans le budget CHS.

- Banc vestiaire éditique: dépense déjà refusée en juin par les OS et représentée en octobre par la direction. Nouveau refus-car les OS considèrent que cette dépense incombe au budget DGF.

--CID16 suite à erreur de dimension à la commande, un autre chariot est commandé le premier acheté sera pour la CID79.

- 6 chaises et fauteuils pour la salle de repos de l’éditique : lors de la visite de l’éditique les OS ont pu constater que cette salle de repos bénéficie de fauteuils en bon état, il n’est donc pas utile de les changer pour le moment. La CGT propose d’équiper plutôt les CID qui sont mal dotées par leur direction locale comme la CID64.

- Les capteurs CO2 ont été achetés et un installé à la DISI bureau forpro pour tester. Aucun déclenchement à ce jour. Prochainement, distribution d’un capteur par ESI .

- Une OS propose de mutualiser et d’échanger des matériels inutilisés

- La CGT interroge la direction sur les 90 casques / micro pour Poitiers validés lors du dernier CHS ont ils été commandés et achetés ?

Le chef d’ESI répond que le besoin n’est pas de 90 mais de 19 qui ont été achetés et seront livrés prochainement . Cet achat fait partie de l’enveloppe dédiée au TT qui a été validée au CHS de juin.

**Budget CHS 2022 : 55 613 €**  
**dépensé au 13/10 : 36503,24 €**  
**aménagement de poste : 9480,64 €**

**Reste 9629,12 € à dépenser au 13/10**

ESI	Libellé achat	Montant
ESI33	Bras double écran	1317,23
ESI31	Lampadaire	506,93
	2 casques	364,30
	50 kits claviers-souris	911,38
ESI86	casques sans fil pour INTEX	702,18
	Solutions stériles pour station lave oeil	58,14
	Chariot CID16	246,00
	Bouchons d'oreilles	338,40
	Casques sans fil PTS	877,73
ESI87	Claviers-souris-tapis	533,88
	Sac à dos pour 1 agent CID	31,09
	Matelas infirmerie + loge gardien	182,41
	Sac roulettes porte outils CID	100,75
	Lampes LED Bureaux 15	472,50
Tous ESI	16 fauteuils CID Excentrées 16	2 640,47
	clavier souris 30	335,70
	<b>Montant Total</b>	<b>9619,09</b>
	<b>Solde disponible après CHSCT du 13/10/2022</b>	<b>10,03</b>

### **Budget participatif et fond pour l'amélioration des conditions de vie au travail**

Mis à part l'ESI de Poitiers qui n'est pas très avancé sur certains projets, tous les autres ESI voient leurs différents projets prendre forme. Vous trouverez sur Ulysse le détail de ces actions publié le 16/08/2022.

Pour rappel les budgets par agents sont répartis comme suit, 60€ / agent budget participatif 117€ /agent Fond d'amélioration.

Les OS demandent que si un ESI n'engage pas tout son budget, le reliquat soit réparti aux autres établissements afin d'éviter de restituer le reliquat. La CGT par souci d'équité souhaite tout de même que chaque ESI fasse son maximum pour que son

enveloppe bénéficie à ses agents.

*Nous constatons que ces opérations ont été très chronophages pour un résultat qui s'annonce mitigé.*

### **Points divers**

- Fin de l'atelier éditique ESI87 :

La direction nous assure depuis le début que la fermeture se passe au mieux. L'accompagnement des agents est assuré ainsi que l'accompagnement concernant leur reconversion professionnelle. Nous avons constaté que ce constat très positif annoncé par l'ESI devait être nuancé pour l'agent qui s'est vu dans l'obligation de poser une demande de mutation pour la DDFIP87 et qui nous a informé qu'il n'avait pas eu le choix. Bien sûr cet agent a bénéficié d'un transfert de grade C technique en C administratif lui permettant un meilleur déroulement de carrière mais cela n'a pas empêché l'appréhension et l'obligation du changement.

La direction nous dit qu'elle n'avait aucun emploi de C administratif à proposer à cet agent, à l'ESI de Limoges qu'une transformation d'emploi est un exercice d'équilibriste.

*Jusqu'à présent les fermetures de service s'étaient toujours accompagnées de redéploiement sur site mais les temps changent et les choix proposés risquent de devenir de plus en plus des choix **subis***

...

- équipement des CID avec des pneus neige :

La loi montagne impose d'équiper du 1/11 au 31/03 son véhicule de pneus hiver ou détenir des chaînes dans son coffre pour circuler dans certaines communes. La direction décide donc d'équiper les véhicules des CID de pneus neige mais après réflexion nous ne sommes pas persuadés que cette dépense soit judicieuse dans tous les départements. Concernant par exemple la CID64 une seule commune Laruns est concernée et il n'existe aujourd'hui qu'une permanence bi-mensuelle des services des finances dans cette commune. Il y a donc très peu de probabilités que les agents interviennent un jour de neige à cet endroit. L'achat de chaînes pourrait donc être suffisant. La direction engageant sa responsabilité souhaite faire des vérifications avant de décider.

- renouvellement trousse de secours : la direction espère finaliser l'action avant la fin d'année.

- retour sur la formation de conduite éco-responsable :

Un membre du CHSCT nous fait un retour favorable de l'expérience avec un bémol, la mise en place de ces nouveaux réflexes ne fonctionne pas sur une voiture à boîte automatique.

La Direction proposera ces formations en 2023.

### **Questions diverses**

- difficultés rencontrées pour faire valider les CASES à Poitiers

Le médecin de prévention de Poitiers demande des documents supplémentaires, dans l'attente du traitement des dossiers certains agents ne peuvent plus utiliser les transpalettes.

Ce dossier a été remonté à la centrale.

- Webinaire Prévention et lutte contre les violences spécifique CHSCT

Cette formule de formation en distanciel n'est pas forcément la panacée. Certains participants ont eu des difficultés à se connecter, les échanges ne pouvant s'effectuer que par chat manquaient cruellement de réactivité.

Le contenu était cependant intéressant et l'animateur compétent.

L'ISST confirme ce sentiment général et compte-tenu de l'échec technique la démarche ne se renouvellera pas.

- présence de moustiques dans les locaux de l'ESI de Toulouse

Deux cas de dingue ont été signalés en ville, les agents sont inquiets.

La direction s'est rapprochée du MDP qui a répondu que les prises anti-moustiques contiennent des substances toxiques, que les appareils ultrason sont inefficaces et qui conseille seulement de porter des vêtements couvrants.

L'ISST demande au chef d'ESI de saisir à nouveau le MDP.

Il semble que l'ARS ait demandé une démoustification .

- mise en oeuvre de la note sur les économies d'énergie

La DISI nous indique qu'une note générale est en préparation.

Les n°1 ont eu la présentation de cette transition assortie de préconisations (climatisation à ne pas enclencher en dessous de 26°, 19° dans les bureaux l'hiver)

A noter que les 19° sont parfois à la sortie de la chaudière mais pas dans l'ensemble du bâtiment.

Les directions doivent veiller au confort des agents mais pas de chauffage d'appoint sans autorisation exceptionnelle de la direction.

- Salle 108 mal isolée à Toulouse

Les fenêtres seront changées prochainement et cette salle deviendra une salle de réunion. C'est une pièce toute en longueur et il est difficile de trouver un mobilier adapté.

- inscription formation SEMAFOR sans explication préalable

Cette application reprend les applications FLORE et INES, sa mise en place, complexe a pris du retard mais une note plus détaillée devrait nous parvenir.

- Le grand remue-méninges, des réflexions qui peuvent inquiéter

Dans la synthèse des travaux nous pouvons lire : "Définir et mettre en place le nouveau réseau informatique (permettrait de régionaliser dans un premier temps les métiers informatiques par DISI voire dans un second temps de les regrouper en une seule DISI) "

La directrice n'est pas inquiète. Mr Rousselet est parti à la fin de son contrat et la nomination de Thomas Blanc s'inscrit dans la continuité.

- Eformation - si la formation ne dure qu'une heure elle ne sera pas enregistrée comme formation, au-delà oui.

- Certains agents de Poitiers qui ne veulent pas manger à la cantine continuent à manger dans leur voiture qu'en est-il?

Le responsable de l'ESI maintient sa position de ne pas autoriser ces agents à manger à l'intérieur de l'établissement si c'est un choix de leur part.